

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

30 novembre 2022

Nombre de Membres :

En Exercice : 13

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12

Voix « contre » : 0

Absentions : 0

Date d'affichage :

30 novembre 2022

### SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mr MECHINEAU, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT et Mme TURE

**Avaient donné pouvoir :**

**Etaient absents ou excusés :** Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

---

### 2022/34 ACCEPTATION DE DONNS

#### 7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- 1 don de 150,00 €
- 1 don de 40,00 €
- 1 don de 50,00 €
- 1 don de 20,00 €
- 1 don de 50,00 €

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration acceptent, à l'unanimité les dons suivants ;

- 1 don de 150,00 €
- 1 don de 40,00 €
- 1 don de 50,00 €
- 1 don de 20,00 €
- 1 don de 50,00 €

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : ~~06/09/2022~~

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :

Numéro de certificat 018-261800577